

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 8 novembre 2013 et affichée le même jour.

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 15 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 3 OCTOBRE 2013**
- 2 – **SIVOM DE L'AGGLOMERATION / DESIGNATIONS DE DELEGUES**
- 3 – **URBANISME / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT**
- 4 – **ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU REVORCHAT / DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI**
- 5 – **FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N° 2 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**
- 6 – **FINANCES / DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE ASSAINISSEMENT**
- 7 – **ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / ACQUISITION D'UNE PARCELLE**
- 8 – **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**
- 9 – **ATTRIBUTION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT TAXI / AVIS DU CONSEIL**
- 10 – **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 11 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le vendredi 15 novembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (à partir de 19h25), MME ROUX, M. SBAFFE, MMES FERNANDEZ, CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER (à partir de 19h10), M. CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MLE GUIMARAES, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. CHEDIN, LARCHER, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. IMBERDISSE	A	M. PAVIET SALOMON
	M. DHONT	A	M. POMMET
	M. DURAND	A	M. MICHALLET
	MME ROSTAING	A	M. REYNAUD
	M. BELMELIANI	A	MME BRENIER
	M. BARAT	A	M. DANDIS

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente, au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal, ses condoléances à Monsieur BARAT suite au décès de son père. Monsieur DANDIS remercie l'assemblée et transmettra à Monsieur BARAT ces condoléances.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et propose au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du 3 octobre 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 3 octobre 2013 comme suit :

Votants : 23 Pour : 23

- **2 – SIVOM DE L'AGGLOMERATION / DESIGNATION DE DELEGUES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 25 janvier 2013 par laquelle le Conseil municipal de Tignieu Jamezieu a adopté les statuts du Syndicat Mixte à la carte.

Le Préfet de l'Isère a ensuite entériné par arrêté n° 2013.178-0010 du 27 juin 2013, cette transformation du SIVOM de l'agglomération.

Il convient à présent de désigner les représentants de la commune qui seront appelés à siéger au sein de cette nouvelle instance. Ces représentants seront au nombre de 6 titulaires et 2 suppléants.

Monsieur le Maire précise que du fait de notre entrée au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, c'est au Conseil communautaire de désigner en son sein, les représentants qui siégeront au Syndicat mixte et ce pour la commune de Tignieu Jamezieu.

Il s'agit du principe de « représentation-substitution ».

De ce fait, Monsieur le Maire informe le Conseil de la liste établie à cet effet, à savoir :

André PAVIET SALOMON (titulaire)	Philippe REYNAUD (titulaire)
Max IMBERDISSE (titulaire)	Roland MICHALLET (titulaire)
Francette FERNANDEZ (titulaire)	Gilbert POMMET (titulaire)
Jean-Louis SBAFFE (suppléant)	Muriel BAZ (suppléante)

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur le Maire informe donc l'assemblée que cette liste sera transmise à la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu. Il précise également que les délégués ne seront en fonction que pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 (entrée dans la CCIC) et le 31 mars 2014 (renouvellement des Conseils municipaux).

Le Conseil prend acte de cette information.

- **3 – URBANISME / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention que la commune pourrait signer avec les services de l'Etat, en vue de bénéficier de leur aide pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol.

Cette convention fait suite à la volonté de l'Etat de confier aux communes de plus de 5.000 habitants, l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables.

Jusqu'à lors, cette instruction était réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires (subdivision de Crémieu).

La commune bénéficiant des structures nécessaires à cette instruction a donné une réponse favorable à cette proposition et il convient à présent de signer la nouvelle convention avec les services de l'Etat, fixant les modalités pratiques de cette procédure.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait déjà été signée par la passé avec l'Etat, lorsque l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation des sols était effectuée par la DDT.

Au vu de la nouvelle convention, la commune assurera (article 2, alinéa b) l'instruction des certificats d'urbanisme CUa et CUb, des déclarations préalables, des permis de construire pour maison individuelle, des permis de démolir et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'instruction des permis d'aménager et des permis de construire autre que pour des maisons individuelles se fera à compter du 1^{er} juillet 2014. Les services de la DDT instruiront ces demandes jusqu'au 30 juin 2014.

Monsieur le Maire rappelle également que les services de la commune assurent depuis plusieurs années une « pré-instruction » de ces demandes qui sont ensuite soumises aux services de la DDT pour instruction finale. L'expérience ainsi acquise devrait permettre au service de l'Urbanisme d'appréhender plus facilement les nouvelles missions qui seront les siennes à partir du 1^{er} janvier 2014.

Des journées de formation ont déjà été suivies avec la DDT de Grenoble et la subdivision de Crémieu et des grilles d'analyse nous ont été fournies pour l'instruction des dossiers. Ces grilles permettront au service instructeur de présenter un projet d'arrêté pour chaque demande ; ledit projet étant ensuite présenté au Maire pour signature.

Ce dernier précise qu'aucun recrutement ne devrait être effectué dans l'immédiat pour couvrir cette instruction, car la commune dispose de deux agents particulièrement efficaces et « rodés » à ces procédures d'instruction.

Monsieur POMMET estime pour sa part qu'il était bien que la DDT ait un regard « externe » sur l'instruction des demandes d'urbanisme.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 24

Abstentions : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **4 – ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU REVORCHAT / DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux présente au Conseil le projet de travaux relatif à la réalisation d'un éclairage public sur le chemin du Revorchat.

Il rappelle que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) subventionne les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Ces travaux consistent en la dépose de 14 poteaux existants et leur remplacement par 14 mâts avec un éclairage plus performant, pour un coût de 10.667 € hors taxes.

Le démarrage du chantier est prévu pour le début de l'année 2014.

Il est proposé au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SEDI. Par ailleurs, Monsieur POMMET précise que cette aide financière est conditionnée à la cession par la commune au SEDI, des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux.

Il est donc également proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention toute particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur ALLAMANCHE demande quel sera le taux de subvention.

Monsieur POMMET lui répond que le taux est déterminé en fonction de l'indice de richesse de la commune. De ce fait, le taux devrait être de 20% du montant hors taxes des travaux.

Monsieur LARCHER fait remarquer que les devis de ces travaux ont été établis fin mars 2013 pour une réalisation en décembre. Or, la convention du SEDI précise que ce marché sera réalisé sur l'année 2014.

Monsieur POMMET précise que les travaux pourraient démarrer en décembre 2013 si l'accord de financement du SEDI nous est confirmé sur cette période. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués en 2014.

Monsieur LARCHER demande également à quoi correspondent les certificats CEE.

Monsieur POMMET lui répond que ces certificats correspondent à des reversements de taxes aux communes. Ainsi, chaque fois que les communes mettent en place des éclairages économiques, cela génère des CEE qui permettent au SEDI d'encaisser de la part d'ERDF, des reversements de taxes plus importants.

Les communes bénéficient ainsi d'un retour sur investissements (subventions) plus conséquents.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5 – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N° 2 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune, dont les écritures seront les suivantes en section de fonctionnement.

Chapitre 012 / Charges de Personnel	+ 55.000
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	- 45.000
Chapitre 022 / Dépenses imprévues	- 10.000

Monsieur SBAFFE précise que l'augmentation du chapitre 012 concerne principalement les recrutements temporaires qui ont été effectués pour le service périscolaire (accueil des enfants de moins de 6 ans depuis 2013), ainsi que les remplacements de personnels en congé (maternité, accidents du travail, maladie), mais également le recrutement d'une ATSEM à l'école Dufy et de quatre emplois d'AVENIR.

En contrepartie, le chapitre des dépenses imprévues est réduit de 10.000 €. Le chapitre des charges exceptionnelles est réduit des 45.000 € correspondant au coût estimé pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La mesure ayant été reportée en 2014, cette somme est donc réaffectée.

Monsieur ALLAMANCHE demande si ces crédits seront reportés en 2014 pour la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, ce qui lui est confirmé par Monsieur SBAFFE. Ce dernier précise que la somme sera calculée en fonction des activités qui seront mises en place et du nombre d'animateurs recrutés pour ce faire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 22

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal, Mr Dandis pouvoir de Mr Barat)

- **6 – FINANCES / DEMANDES DE DEGREVEMENTS SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil deux demandes de dégrèvement de taxe communale d'assainissement.

La première concerne une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 351 m3, une fuite ayant été constatée après compteur. Monsieur SBAFFE propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture, sachant que la consommation annuelle estimée de ce particulier basée sur les 5 dernières années est de 106 m3.

Il est proposé au Conseil de retenir une consommation de 115 m3, pour l'application de la taxe communale d'assainissement.

La seconde demande concerne une entreprise située sur la place du Dauphiné qui s'est vu facturer une consommation de 39.374 m3, suite à un dysfonctionnement de son réseau de lutte contre l'incendie.

Ce réseau n'étant pas raccordé à l'assainissement, il est proposé d'appliquer un dégrèvement de taxe communale d'assainissement sur la totalité des 39.374 m3.

Monsieur LARCHER s'inquiète du peu de surveillance exercé par cette entreprise sur son réseau de défense incendie. Monsieur le Maire lui précise que ces réservoirs enterrés sont un complément à des poteaux d'incendie situés à proximité.

De même, Monsieur LARCHER s'interroge sur l'absence de système d'alerte, considérant l'importance de cette fuite d'eau sur le réseau.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 27

- **7 – ZONE D’ACTIVITES QUATRE BUISSONS NORD / ACQUISITION D’UNE PARCELLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil d’acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB n° 105 appartenant à l’entreprise GINDRE DUCHAVANY et située dans la zone d’activités des Quatre Buissons Nord.

D’une superficie totale de 7.325 m², la parcelle AB n° 105 ne serait concernée que par une emprise à acquérir de 116 m², correspondant à la voirie actuellement en cours de réalisation pour le prolongement du boulevard Ampère.

Un document d’arpentage a été établi et les représentants de l’entreprise GINDRE DUCHAVANY ont donné leur accord pour la cession à la commune de cette emprise qui est nouvellement cadastrée sous le numéro AB n° 450.

D’un commun accord, la cession se fera sur la base de l’estimation réalisée par les services fiscaux, à savoir 1.700 €.

Aucune remarque ou précision n’étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **8 – PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D’UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de poste suivante, afin de compléter l’effectif de la Police Municipale suite aux départs en retraite constatés en 2012 au sein de ce service, à savoir :

☞ Gardien de Police Municipale à temps complet (35h).

Cette création prendra effet au 1^{er} novembre 2013.

Monsieur le Maire précise que cette création concerne la future titularisation du gardien de police municipale stagiaire qui a suivi depuis le 1^{er} novembre 2012, l’ensemble des formations obligatoires pour pouvoir prétendre à ce poste.

L’effectif du service sera ainsi composé de deux agents titulaires (1 brigadier chef principal et 1 gardien de police municipale), sachant que deux emplois d’AVENIR (ou A.S.V.P.) en cours de recrutement seront également affectés à ce service.

Aucune remarque ou précision n’étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **9 – ATTRIBUTION D’UNE PLACE DE STATIONNEMENT TAXI / AVIS DU CONSEIL**

Madame ROUX, Adjointe en charge de l’Urbanisme rappelle au Conseil que la commune dispose à ce jour de deux places de taxi attribuées à la SUTAD de Pont de Chéruy et d’une place attribuée à Monsieur Frédéric MASSON.

A ce jour, une place SUTAD a été annulée et se trouve disponible pour être réaffectée.

Madame ROUX fait remarquer qu'il serait peu judicieux de réduire le nombre de places de taxi sur la commune et propose d'attribuer cet emplacement à Monsieur Frédéric MASSON qui en a fait la demande.

Les services de la Préfecture de l'Isère, en charge de ce dossier sont en attente de la décision du Conseil municipal qui, si elle est favorable sera présentée en commission départementale des taxis et voitures de petite remise, dont la prochaine réunion aura lieu le mercredi 11 décembre 2013, en Préfecture.

De ce fait, la commune conservera ses trois places de taxi qui sont situées sur la place de la mairie.

Monsieur le Maire précise que cette attribution ne permettra malheureusement pas à Monsieur MASSON d'exercer immédiatement une activité de transport de type « Véhicule de Secours Légers ». En effet, il devra attendre deux années avant de pouvoir bénéficier de cette possibilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Ceci est d'autant plus regrettable que Monsieur MASSON bénéficie déjà de cette qualification, mais pas pour cette nouvelle place de taxi. Il pourra cependant continuer à exercer ses activités habituelles de taxi.

Monsieur LARCHER propose qu'un marquage spécifique pour les véhicules « VSL » soit réalisé sur la place de la mairie. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

MAISON DU CITOYEN (Francette FERNANDEZ) :

☞ Le « Buffet Citoyen » du 26 octobre à la Maison du Citoyen s'est très bien passé dans une bonne ambiance.

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ Spectacle « Jeunes Enfants » prévu à la salle Laurencin ce samedi et dimanche également.

ECOLE DE MUSIQUE (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ Suite au départ d'un professeur de musique, l'école a été obligé de modifier certains horaires de cours, ce qui a entraîné des problèmes de disponibilité de locaux. L'installation de l'école de musique dans la maison COCHET (arrière de la mairie) s'en est trouvée accélérée. Monsieur SBAFFE remercie les familles concernées par les désagréments que ces changements imprévus leur ont occasionnés.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Mise en place de feux alternatifs sur le chemin du Prieuré, dans le cadre de l'aménagement de sécurité de cette voirie (piste piétonne). Une information sera faite aux familles riveraines, afin de bien inciter les enfants à emprunter ce passage sécurisé.

☞ Pose de rétrécisseurs de voirie sur le chemin des Tournes.

☞ Poursuite des réunions de travail concernant le transfert des voiries à la CCIC. Monsieur POMMET précise que ce travail pourra être affiné tout au long de l'année 2014.

☞ Réflexions engagées avec les Services Techniques pour trouver des solutions visuelles (marquages routiers), afin de faire ralentir les voitures en entrée d'agglomération.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS.**

SIVOM (Jean-Louis SBAFFE).

☞ La demande de retrait de la commune de Tignieu Jamezyieu de ce syndicat a été refusée.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

PROJET GAZ ARC LYONNAIS VAL DE SAONE (Gilbert POMMET).

☞ Une réunion s'est tenue à la CCIC le 14 novembre, en vue de présenter les remarques du territoire sur ce dossier. C'est un projet de liaison gaz qui est déjà en cours de réalisation, depuis Dunkerque jusqu'à Fos sur Mer. La canalisation a un diamètre de 1,20m et supportera une pression de 80 Bar.

☞ La CCIC a émis plusieurs réserves, notamment en ce qui concerne l'évitement pour le passage de la canalisation, des zones fortement urbanisées, mais également le respect des projets futurs du territoire en matière de développement.

☞ La centrale du Bugey a demandé que la canalisation soit située à 5 Km de son site. De ce fait et afin de pouvoir tenir compte de cette contrainte technique, un nouveau projet devra être établi et l'enquête publique pourrait être reportée.

☞ La commune reste extrêmement vigilante sur ce dossier et le tracé qui sera retenu.

STATIONNEMENT GROUPE SCOLAIRE LA PLAINE (André PAVIET SALOMON).

☞ Le sens de stationnement a été inversé de façon à permettre aux véhicules de repartir en marche avant, ce qui permet aux conducteurs d'avoir une meilleure vision (sécurisation des piétons).

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur DANDIS demande la raison pour laquelle le panneau « Voie sans issu » pour le lotissement « La Fontaine » n'a pas encore été posé.

Monsieur le Maire lui répond que la commande de ce panneau a bien été faite, mais qu'il n'a pas été encore livré en mairie.

☞ Monsieur ALLAMANCHE demande qu'un courrier soit fait aux gérants de la salle de FITNESS située route de Crémieu, suite aux nuisances sonores occasionnées par leurs activités (fenêtres ouvertes).

Monsieur le Maire lui confirme que ce sera fait et qu'il sera destinataire d'une copie de ce courrier.

☞ Monsieur ALLAMANCHE fait remarquer les difficultés pour un véhicule de sortir du cabinet de radiologie situé rue des Quatre Buissons, suite à la mise en sens unique de cette voirie. Si un véhicule est stationné en face de cette sortie (coté Pont de Chéruy), le véhicule sortant heurte la borne positionnée sur la route.

Monsieur le Maire prend acte de cette communication et demandera aux Services Techniques de décaler les bordures en cause.

☞ Monsieur LARCHER demande des informations sur une antenne relais SFR qui devrait être implantée à Pan Perdu, suite à l'article parut dans le Dauphiné Libéré.

Monsieur le Maire lui répond que ce projet d'antenne est situé sur un terrain privé et sera géré par SFR. Cette implantation pourrait faire l'objet de mesures d'ondes par un cabinet indépendant. Un droit de réponse sera fait au journal, car le Maire n'a jamais été invité à la manifestation qui s'est tenue sur place.

☞ Monsieur DANDIS évoque le positionnement d'un camion pizza sur le quartier de Jameyzieu, à proximité des containers à verres (en face de l'arrêt de car).

Monsieur le Maire lui répond que la solution sur Chamagnieu est peut être plus favorable (plus de passage), mais le choix est laissé au commerçant.

FIN DES DEBATS : 20 heures 30